

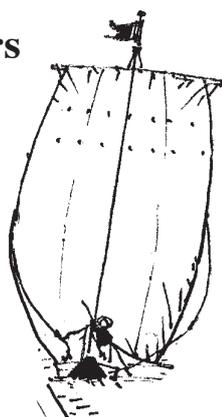
Extraits du
Glossaire des Patois et Parlers
d'Anjou

de A.J. Verrier et R. Onillon
Angers, Germain et Grassin, 1908.

Réédition Voiles de Loire
www.voilesdeloire.org

Lieux et Gens

Vignettes de Jean-Luc Hiettre
«le Grand Fleuve»



Abord (Mj.), s. m.—Lieu de la rive où les bateaux peuvent aborder; cale de débarquement. / Du premier abord,—tout d'abord, de prime abord. (Par plaisanterie on dit qqf.: Au second rabord.)

N. — Proprement : Avoir *abords* contre une rivière, c'est avoir des terres au bord d'une rivière: « Est ordonné à un chascuns ayans *abords* contre la grande rivière. . . qu'ils ayent à les entretenir. . . » (L. C.)—« *Abord*, lieu sur le bord d'une rivière ou d'un ruisseau, disposé pour laver le linge. (DOTT.)

Amorti (Mj.), part. pas. / s. m. — Un amorti. Endroit où un obstacle arrête le vent ou le courant.—Syn. de Accalmie. Ex.: Je vas tendre à l'amorti du courant. On dit aussi: à l'amorti du vent. / Fu.—Éteint. « Le feu va s'amortir, mets-y donc eine fournille. »

Et.—*Amortir*, c'est: rendre comme mort. Un navire *amorti*, — échoué pendant la morte eau (reflux). *Dict. génér.* — On disait jadis : *Amortir* une chandelle; on dit encore: la tuer. « Ma chandelle est morte. » (D. C.) / S. f. *Amortie*; endroit de la rivière où il n'y a pas de courant, où la force de l'eau est amortie. (JAUB.)

Balise, s. f.— Outre le sens ordinaire: (Sp.) Portion de bois qu'un tâcheron est chargé de couper. Syn. de Banchée. — N. Les balises de Loire sont de longues gaules de coudrier piquées dans le sable sur le bord des chenaux. Les balises de mar (au midi) sont brisées et ont la tête pendante au-dessus de l'eau. / Ec.—Balises de Sarthe, vulgairement: jalons. Ce sont des poteaux carrés assez élevés pour que la pointe émerge dans les plus grandes eaux, peints blanc et rouge sur la rive droite, blanc et noir sur la rive gauche montés sur maçonnerie avec de forts étais à la base.

Et.—Très incertaine. Hist. « Quand on ne voit plus que la tête des *balises* qui marquent les bords de la Sarthe et de la Mayenne... » (A. h., 2^e an., n^o 3, 578, 31.)

Balises.—Ajouter: Le chenal de la Loire navigable, qui s'étend aujourd'hui (septembre 1907) depuis l'embouchure de la Maine jusqu'au pont de Montjean, est balisé sur ses deux rives par de solides pieux, espacés d'une centaine de mètres et s'élevant à cinq

mètres au-dessus de l'étiage. Ces pieux sont peints par bandes circulaires d'un mètre de haut, alternativement blanches et noires pour les balises de mar (rive gauche), blanches et rouges pour les balises de galernes (rive droite).

Barbe.—Aux jeunes gens trop pressés de posséder ces excroissances pileuses, on conseille de graisser (fumer) les plates-bandes avec de la crotte de poule blanche.

De ceux dont la barbe est rare, on dit que les chiens pisseraient bien dans les allées.

Les paysans et aussi les mariniers de la génération de 1800-1820 ne portaient jamais la barbe, surtout la moustache: ils se rasaient entièrement, sauf, toutefois, les favoris (pattes de lapin). Les tourneliers et perrayers ne conservaient que la mouche et c'était en quelque sorte un signe distinctif. Seuls, les gens de métier, ouvriers du fer et du bois, se permettaient le luxe de la moustache. J'ai oui dire que, vers 1825-40, tout jeune homme qui aurait arboré cet ornement sans être compagnon du Devoir se serait exposé à être en toute occasion attaqué et rossé par les membres de la corporation qui s'en réservaient le monopole. Je veux croire qu'il y avait là plutôt une question de mode et que ces craintes étaient exagérées. Cependant, on connaît trop certains excès du compagnonnage à son apogée, desquels le nom même des conduites—de Grenoble et autres—a conservé le souvenir plutôt fâcheux; et l'histoire nous apprend avec quelle facilité certaines sociétés, parfois même respectables dans leur origine et dans leur but, se laissent aller, une fois devenues puissantes, à des abus qui ne tardent pas à les déconsidérer et à les perdre. C'est une heureuse disposition de la nature que le bien renaît de l'excès même mal.

Bardeau (Mj.), s. m.—Barrage en travers d'un cours d'eau. Syn. de Déchaus, dans la Varanne de Saint-Germain.

Et.—Cette métaphore est due sans doute à ce qu'un *Déchaus* éveille l'idée d'une digue, d'une levée. Bardeau = Batardeau.—B. L. barda, bât. " Il pousse son cheval à grand force sur un *bardeau* ou *bastardeau* fait à travers la rivière pour retenir l'eau (D'AUBIGNÉ.)

Barge (Mj.), s. f. — Enorme paquet ou grand radeau formé de plusieurs douzaines de poignées de chanvre, solidement liées ensemble pour le rouissage.

/ Ec.—Les poignées de chanvre (chanvre) qui se comptent par nombres (douzaines) sont mises en *tielles* pour le rouissage. La tielle est chargée de pierres (venues presque toutes du Bé d'Udon (bec de l'Oudon, à son embouchure dans la Maine, prononc. Moéne, pour Mayenne). Le chanvre roui, on tire la tielle, on épave le chanvre à plat pour le faire sécher et blanchir. Chaque jour il faut le virer (on l'épave encore en *chandelier*). Quand il est prêt, on le lie en poignées, puis on l'*enserronne*. Un *serron* est formé de plusieurs poignées liées ensemble.—Enfin, après l'avoir dame (dîmé) on l'emporte. Qqf. on l'emporte mouillé (frais tiré); dans ce cas les *dêmes* (les treizièmes) sont laissées à part.—L'hiver on teille la *fumelle* et on braye (y mouillé) le mâle et le *tout-ensemble*.

Bâti, s. m.—Faire un bâti, c'est battre des pieux dans la Loire, pour retenir un entourage de paille, qui doit retenir l'eau et le chanvre destiné à rouir. (MÉN.) / EC. *Bardeau*, Batardeau.

Bié (Fu.), s. m.—Pour: bief. . . I sont à curer le bié du Moulin des Touches.

Boire (bouée-re) (Mj.), s. f. — Sorte de petit lac ou lagune formé dans une vallée par l'affouillement des terres que le flot d'eau provenant de la rupture d'une levée a emportées au loin. / Petit bras de Loire, souvent fermé en amont par des terres d'alluvion.—On dit aussi Boireau, pour: petite boire.—N. Tels sont les sens exacts de ce mot que le fr. a emprunté à notre patois, et que beaucoup d'auteurs emploient sans le bien comprendre.—/ Trou servant d'abreuvoir (Sal., Lue). / Fossé séparant les prairies qui bordent les rivières. (Segr. MEN.). —Exemple: La *Boire* de Juigné. La *Boire* d'Anjou.

Et. — B. L. Borra, creux plein d'eau. De la même famille que le provenç. Bouiro, bief de moulin.

Hist. — " Accord entre les moines de Saint-Maur et ceux de Saint-Aubin sur la propriété d'une *boire* dépendant de Saint-Rémy, « *quandam beram quæ currit per insulam quæ dicitur Sancti Mauri* (1110-1130). " *Inv. Arch.*, H. I, p. 63, col. 2.— « L'Official d'Angers notifie l'accord conclu au sujet du pont sur la boire de Coutances, « *facere et tenere in bono statu pontem super bera pratorum de Coustances.* " (1276.—*Id. ibid.*, p. 144, col. 1.) — " Chascun pescheur escenant sur la turcye (levée) de la *boyre* doit demander congé de ce faire. " (1561.—*Id.*, II, *Suppl* p. 58, col. 2.)— « Le tout renfermé entre le bras de la rivière de

Loire et la pescherie ou *boire* du Chapeau. " (1788. *Inv. Arch.*, G. p. 16, col. 2.)—Baronnie de Chalonnes-sur-Loire. — La *boire* ou pecherie de Caillé... Temporel de l'évêché d'Angers en 1783 —A. h. III, 431.— « Lors pissa si copieusement que l'urine trancha le chemin aux pèlerins, et furent contraincts passer la grande *boyre*. N (RAB., G., I, 38, 75.)

Bon (Mj.), - Le *bon* de l'eau, le courant principal, le chenal le plus profond pour le passage d'un bateau. V. *Toutier*, *Coublage*, *Touille*, *Meilleur*.

Boucles d'oreilles. — Le port des boucles d'oreilles passait autrefois pour préserver des maux d'yeux. Aussi, dans ma jeunesse (1860-1870) beaucoup d'hommes en portaient-ils. Cette mode régnait surtout parmi les mariniers, chez qui on peut dire qu'elle était presque générale. Mais tandis que les boucles d'oreilles du commun des martyrs étaient invariablement de simples anneaux d'or, les anneaux des mariniers étaient ornés intérieurement d'une ancre découpée. Cette mode a tout à fait disparu.

Bouère (Bl.)s. f. Mare. V. Boire.

Bouge (Mj.), s. m. — Endroit d'une rivière où l'eau est profonde et tourbillonne, à l'extrémité d'un promontoire. La *mole*, au contraire, se trouve dans une anse de la rivière. / Ec.—La bouille et le mollet.

Et. incertaine. P.-ê. du celtiq. *bolg*, enfler. D'où bouge, partie bombée d'un tonneau. (MALV.) — Hist. " La rivière estoit si grande qu'elle ne pouvoit demeurer en ses *bouges*. « (André DE LA VIGNE, *Voyage de Charles VII.*—L. C.)

Bouille (Ec.), s. f.—Remous, tourbillon. Syn. de Bouge. Cf. Boille.

Boyard, s. m.—Endroit pierreux sur le bord de la rivière, qqf. à sec. (Mg.—MÉN.)

Buvante (Mj.), s. f.—Tonneau toujours en vidanges, où l'on prend la boisson pour la consommation du bord. Terme de marine. (Boire, buvant.)

N.—LITTRE cite Buvante, un des noms provinciaux de la piquette; de bibenda, qui doit être bu- et le *Diction. génér.*, le même mot, vin de dépense, vin de valets. C'est la piquette.

Canche (By.), s. f. —Petite ondulation en demi-cercle du rivage, petit golfe. " La canche à Cillette. "— Mettre le bateau à l'abri dans eine canche. (V. JAUB.—Conche).

Castaut, ou-taud (Mj., Ag., Fu.), s. m. — Un rustre, un péteux; paysan. Syn. de Dâtre,



Chasse-pie, Cope-chou, Vire-bouse, Pic, Pampre, Pitois.

N.—C'est le nom que, par dérision, les mariniers donnent aux paysans qui, en revanche, les appellent: *mariniasses traine-bâtons, péteux*, selon le grade. « Donne-m'en, je t'en donnerai. »

Chalandoux (Mj.), s. m.—Marinier d'eau douce. Les mariniers se désignent d'eux-mêmes sous ce nom. Cf. Mariniasse, Péteux, Pirrier.

Chantier (Chanquier), s. m. - Rive berge de la Loire. Ex.: Le chantier est ben à bref. Syn. de Tartre.—» L'eau commence à monter par-dessus le chantier des Vernettes. / By.; bord de la rivière, lorsqu'il est presque à pic et surtout lorsqu'il y a un trottier sous l'eau. En général, bord de la rivière, au niveau de la prairie.

Et.: B. L. Canterium, quartier de terre; Chanterium lieu entouré de murs, etc. Tous ces sens se ramènent à Cant, coin, bord. Il y a eu confusion avec le sens premier.—“ La Loire coule à plein *chantier*. Ne se dit plus que des bords, où on construit des bateaux et, par ext., de tout atelier en plein air, où les ouvriers sont réunis en certain nombre. « (JAUB.)—“ Les rivières quand elles sont grosses à plein *chantier*,—à borde *chantier*: “ Joyeuse sauta du *chantier* dans le Tar et s'y noya. ” (D'AUBIGNE.— L. C.)—“ En cette année 1689, il y a eu de très grands débordements d'eaux... qui ont causé de très grands dommages par les ruptures des *chantiers*. ” (*Inv. Arch.*, E. III, p. 325, col. 2.)—“ Et doit demeurer pour constant que les moulins à eau assis en bateaux, qui ne sont attachez aux rades, bancs ou *chantiers*, pour perpétuelle demeure... sont meubles. » (*Coust. d'Anj.*, II, col. 418.)

Chasse-pies (Mj.), s. m. — Nom que les gens de métier donnent, par dérision au paysan, de même que les mariniers l'appellent castaud. Il est vrai que Jacques Bonhomme, qui n'a pas toujours la langue dans sa poche prend sa revanche en appelant les uns ôvériaux et les autres mariniasses ou pirriers péteux ou traine-bâton. —Syn. de Castaud Cope-chouz, Dâbre, Vire-bouse, Pitois, Pampre.

Chaufumiers, s. m. — Les mariniers qui viennent chercher la chaux et l'emportent sur leurs bateaux. Différent de Chauffournier ouvrier qui fait la chaux. — Chauffour, — calidus furnus.

Chaumas (Mj.), s. m.—Inégalités dans le fond d'un cours d'eau, ondulations à la surface d'une grève submergée.

Chaumassé, ée (Mj.), adj. q.—Mamelonné. Se dit d'une grève couverte d'eau. V, Chaumas.

Cloison, s. f. —Taxe payée par les marchands qui fréquentaient la Loire, imposée sous Louis XII, pour faire les cloisons ou fermetures. (MÉN., qui ne cite pas la source.)

Hist.—Droit de cloison. “ Les droits et privilèges qui leur furent attribués, furent... l'imposition et la perception du droit de cloison... » (Anj. Hist., 6e an., n° 6.—ABBÉ RANGEARD.)

Comble (Mj., By.), s. m.—Excédent de hauteur d'un plan d'eau sur un autre. Ex.: Illy a deux pieds de comble à la porte. / Faire le comble, —dans la langue des mariniers, c'est faire la manœuvre nécessaire pour passer de l'aval à l'amont d'un pont. Ex.: J'avons fait le comble du pont d'Ancenis. / Faire le comble, dans la langue des chauffourniers, c'est remplir de calcaire le four d'où l'on vient de tirer la chaux.

Commande et Soufflet.—Si, pour les nigauds, la terre ferme a ses embûches, le fleuve aussi a ses écueils. Ainsi, lorsqu'un fûtreau est menacé d'un abordage un peu violent avec un autre bateau ou avec la rive, on donne l'ordre à un simple d'esprit d'empoigner vivement la commande et de tirer dessus de toutes ses forces pour retenir l'esquif.

De même, quand la voile d'un grand bateau bat le mât, faute de vent, le patron marinier envoie un gamin à la cabane chercher le soufflet pour enfler la toile. C'est aux héros de ces aventures que l'on fait admirer la prouesse de l'hercule incomparable qui s'enlevait par les cheveux, et plus d'un s'exerce à renouveler cette performance.

Coue (By.), s. f.—Queue. La coue d'une île. La coue du Pré de l'île aux chevaux,— la pointe qui est en aval.

Cul-de-grève (Mj., By.), s. m. — Eau profonde en aval d'une grève (partout).

N.—Les sables de la Loire, roulés sans cesse par le courant, forment des grèves étendues, planes et presque à fleur d'eau, qui aboutissent brusquement en aval à une sorte de gouffre, par une déclivité abrupte qui en est le talus naturel. Cette disposition, bien connue des riverains, est souvent la cause d'accidents déplorables; les baigneurs étrangers, à qui elle n'est pas familière, s'aventurent avec confiance sur ce tapis de sable moelleux, dans cette nappe d'eau d'une profondeur uniforme. Tout à coup le sol manque sous leurs pas, ils sont tombés dans le *cul-de-grève*. En vain essayent-ils de remonter, le courant les repousse et le sable glisse sous leurs pieds, les enlise, s'ils ne sont pas assez bons nageurs pour regagner la rive, ils sont perdus.

Hist.—“ Puis il rechercha le jeune Lamarre mais il ne le découvrit au fond du *cul-de-grève* qu'après avoir plongé à plusieurs

reprises. (*Petit Fourrier*, 30 juillet 1907: 2 4.)

Dame (Cff, Z. 187), s. f.— Haut fond espace assez grand laissé comme témoin par la drague.

Déborder (Mj.), v. a.—Passer par dessus le bord de. Ex.: L'eau commence à déborder le chantier.

Dessous (Mj., By.), adv. et subst. m. — Dessous. / Le dessous,—le côté ou la partie aval. Terme de navigation. / Du dessous, dans le dessous, en dessous, —en aval. V. Sour. / Aller en dessous, voir ses affaires décliner, déchoir.—Syn. et d. de Dessos. / Mj. — Au dessous, — au-dessous. — Au dessous de,—en aval de. En ce sens, on dit mieux : En dessous de.

Ecouflant.—On a écrit et on écrit encore quelquefois Ecouflans, avec un s—et c'est justice (Villa Conflentis, 996-1010- Terra ad Conflens 1036-1056- Apud Conflentum, 1052-1082, etc. V. C. PORT.) Village de pêcheurs (la voirie en est caractéristique) établi entre les deux confluent, savoir: 1° du Loir dans la Sarthe, un peu en amont du bourg, reculé aujourd'hui après un cours très sinueux, près de Briollay; 2° de la Mayenne (tout le monde dit la Maine, prononcez Moène) dans la Sarthe, au bas du bourg, lorsque l'île Saint-Aubin n'était pas une île, avant le temps où les moines de l'abbaye Saint-Aubin creusèrent un canal jusqu'à l'endroit appelé aujourd'hui Port-de-l'Île, afin de transporter leurs bois et récoltes, en particulier leur farine provenant de leur importante minoterie dont les restes sont encore très visibles dans la Vieille-Maine. J'aurais dû dire, sans doute: 2° confluent de la Sarthe dans la Maine, car, en face du bourg, c'était la Sarthe qui perdait son nom et la rivière continuait son cours vers Angers sous le nom de Maine.

Une preuve que les deux confluent se faisaient bien à Ecouflant: le cantonnement de la Sarthe, du Bec du Loir au bourg d'Ecouflant est dit: le bas Loir ; celui du Loir du pont de Briollay au Bec du Loir, est dit: le petit Loir. Les expressions : les Sarthes, la vieille Sarthe, désignent l'ancien cours de la Sarthe par le bas de Soullaine (croix de Sarthe) et de Cantenay au bourg d'Ecouflant.

Écourues (Mj.), s. f. — Temps pendant lequel on met à sec une portion de canal. / Etat de la rivière lorsqu'on ouvre les portes des barrages et qu'on laisse courir les eaux.

Et.—Dér. de *Ecourre*.—Hist. (Ch. BOURDIGNÉ. *P. Faifésu Epître*.—A la suite d'une famine.)— « Mesgresse faict ainsi ses *escouruës*. »

N.—By. Action d'ouvrir les portes marinières. pertuis, écluses sur les rivières, au mois d'août, pour laisser courir, couler l'eau et amener une baisse aussi grande que possible, afin que l'administration des Ponts et Chaussées puisse faire les travaux utiles et les réparations des divers ouvrages intéressant ces rivières. — *Ecourue*, — Chômage des rivières et canaux.—Ce mot, adopté par les Ponts et Chaussées et qui figure dans les Affiches officielles de notre région, ne se trouve pas au Dictionnaire général. On l'emploie surtout au pluriel.— Hist. Voici maintenant le tableau des heures d'ouverture des portes marinières ou pertuis situés dans le département pour servir à l'exécution de l'*écourue* générale prescrite par le précédent arrêté. (*Ang. de Paris*, 16 juin 1907, 2, 6.)

Étau (Mj., By.), adj. q. invar. - Etale, qui ne monte ni ne baisse, en parlant de l'eau. Ex.: L'eau est étau; faut espérer que j'allons avoir du rabais. / Par ext., immobile, en général. Rester étau,—ne plus bouger, rester coi, déconcerté, déconfit, confondu, interdit, interloqué, à quia.

N.—C'est le franç. étal, sous une autre forme. JAUBERT cite *Esto* et le dérive de *stare*; c'est possible.—Hist. « L'anguille y est et en cest *estau* musse. » (RAB. G., I, 2.)

— « Et si le pieur n'est à la perte esgau

« Ne souffre pas toutevoye

« Que les soupirs du Roy tiennent *estau*

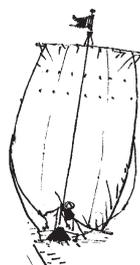
« Ny que la France a dueil soit proye. »

(G. C. BUCHER, 278, p. 254.)

Fondrier (By), adj q.—Qui tombe au fond de l'eau. — Le bois de chêne qui est longtemps dans l'eau devient fondrier; il s'imbibe tellement qu'il cesse de flotter et tombe au fond.—Les bottes des pêcheurs deviennent souvent fondrières.

Fourchette. — On sait que cet instrument aujourd'hui indispensable, ne remonte guère qu'au XVI^s. François 1er et les belles dames de sa cour mangeaient encore viandes et salades avec la fourchette du père]Adam. Nos mariniers montjeannais ont conservé cet usage, au moins pour la salade ; en général, ils la brassent et la mangent avec leurs doigts.

Gabârier (Mj., By.), s. m.—Marinier qui conduit une toue de gabârage / Tuffeaux d'une certaine dimension, ainsi nommés parce qu'on les transportait par gabares. V. Barreaudes, Gabârage.



Gobeux (Mj.), s. m. pl. —Ouvriers marinières qui, jadis, flânaient sur les ports de la Loire, offrant leurs services aux bateaux de passage pour les manœuvres lourdes, telles que le comble des ponts. Aux Ponts-de-Cé, en particulier, il y en avait toujours de relais.— Ainsi nommés parce qu'ils faisaient des Gobages.—On dit aussi Gobeurs.

N.—Cette espèce n'existe plus mais, autrefois, aux abords des ponts, qui alors étaient bien rares sur la Loire, comme à Nantes, Ancenis et aux Ponts-de-Cé, les maîtres marinières étaient sûrs de trouver des gobeurs qui les aidaient à faire le comble des ponts. Aujourd'hui, les *Gobeurs* ont été remplacés par les *tape-nez*, et surtout par les remorqueurs. Ceci a tué cela.— Cité en ce sens par LITTRÉ.

Jars (Mj.), s. m.—Mâle de l'oie. V. Godard. / (By.)—Français, au sens de Mâle de l'oie—Alors il se prononce Ja _ Au sens de Portion du lit. . . provenant d'une accumulation de sable ou de vase, où poussent des herbes aquatiques, il se prononce Jar, a bref.—C'est surtout le Jar de Reculée qui a fourni le sable, mêlé d'abondants petits coquillages pour faire la place Larochefoucauld-Liancourt. On se rappelle les importants remblais faits par déversement à travers la levée de la Haute-Chaine. Ce jar s'était produit par des sédiments au confluent de la Sarthe et de la Mayenne.

- Et —1° Au sens de mâle de l'oie. Incert., p.-ê. le scand. Gassi, qui tient à l'all- Gans, oie. (LITTRÉ.)— ; Nous avons à cholsr entre trois étym.: a) Un type Jarg, d'où jargauder, jargon, mais dont la provenance reste obscure; b) Un rad. Gar, revêtu d'un s nominal; c) Un rad. Gas, nordiq. Grassi. (d'où jaser), avec insertion d'un r. (SCHELER.)

— 2° Gros gravier, gros sable- Renvoi à Grouaille (JAUB.)

Hist.:— « Cil (saint Pierre) desnoiet devant toz et se dit:

« Ne ni sai, ne ni n'entent ce ke tu dis.

« Si issit fuers davant la cort,

« Se chanteit li jas. »

(Fragment de la Passion selon S. Mathieu.) L. C.

« Les bateliers de la rivière de Loire appellent *Jar*. ou *Jart*, cet amas de sable ou de cailloux qui se forme naturellement et qui, résistant contre la rivière, en rejette le cours de l'autre côté. » Orig. incert. (MÉNAGE.)— « La chaussée est recouverte et s'entretient en cailloux roulés, espèce de silex connu dans le pays sous le nom de *jars*. » (Anj. Hist., 6° an., n° 2, septembre-octobre 1905, p. 127.)

Maigre (Mj.), s. m.—Seuil ou haut fond entre deux mouilles, dans les chenaux de la Loire. N. Je ne connais pas ce mot, inusité à Mj., mais qui doit avoir cours dans certaines régions, puisque les ingénieurs de service de la Loire l'ont adopté.

Hist.—De la Maine à Nantes, sur une longueur de 84 kilom., on compte ainsi 128 *mouilles* ou biefs de 650 m. de longueur moyenne, séparés par autant de seuils, ou *maigres*, sur lesquels

la hauteur d'eau moyenne est de 0,10 à l'étiage. (A. de P., 27 oct 1907, 1, 4.)

Mariniasses (Mj-) s. m. pl. —Nom que les paysans donnent par dérision aux marinières- V- Castaud, Chasse-pies, Ovériau, Pyriers, Dàbre.

N—Il y eut autrefois tout le long des rives et des îles de la Loire une profonde antipathie entre cultivateurs et marinières. Ces derniers qui se considéraient comme une race supérieure, grossiers, d'ailleurs, et pillards, estimaient que le paysan n'était bon qu'à être engueulé et pillé sans merci. De là maintes prises de bec et parfois des prises de corps.—Il faut dire que depuis trente ans la gent marinière s'est beaucoup civilisée et elle en averti besoin.

Meilleur (le) de.—Le plus profond de. Ex.: On pose le toutier des balises au meilleur de l'eau. V. Toutier, Touille, Coublage, Bon. (Sf.) :

Molle (Mj.).—Anse, remole ; partie d'une rivière où le courant est beaucoup plus faible qu'ailleurs; recoin abrité par une pointe de terre ou une grève, dans lequel l'eau tourbillonne lentement, remous. — Svn. de Mouille.

Et.—On peut rattacher ce mot à l'adj. fr. Mou, molles parce que là, suivant l'expression technique des marinières, l'eau est plus molle, c.-à-d. présente moins de résistance à la progression des bateaux qui remontent le courant. On peut aussi y voir un dér. du lat. Mola, meule exprimant l'idée de gyration Dans ce dernier cas, l'orthographe serait *Mole*. Voir ce mots à l'étymologie.

Molon (Mj.), s. m.—Flot, masse d'eau en mouvement. Ex.: Quand la rompure s'est faite, il est arrivé un molon d'eau sus lieux maison, ça l'a râpée qu'il n'en est pas resté eine pierre.

Et.—Dim. de Mole. Du lat. Molem, masse ? qui a donne le rad. Mol. La termin. on est un suffixe augmentat.

Mouille (Mj.), s. f. —Partie du lit d'un fleuve, dans qq. recoin de la rive, où l'eau est profonde et tranquille, ou tourbillonne lentement.—Doubl. et syn. de Molle. / Bief profond entre deux seuils ou maigres, dans les chenaux de la Loire.

Hist.—La Loire ne manque pas uniformément de profondeur et n'est pas ensablée partout. Elle a un plafond inégal, voilà tout; un plafond qui se creuse contre cette rive en une *mouille* profonde, se relève en un seuil couvert de qq centimètres d'eau seulement, pour s'abaisser de nouveau vers l'autre rive en une seconde *mouille*, et ainsi de suite. (A. d. P., 27 octobre 1907, 1, 4.)— « C'est à croire que les sondeurs ne jettent la sonde que dans les *mouilles* et jamais ailleurs. » (1906. Rapport des délégués de l'Union syndicale des marinières sur les travaux de la Loire navigable. L'Angevin de Paris, n° 34, p. 2, col 1.)— « Trou parallèle à la rive, petit ravin allongé creusé par la Loire, qui vient buter dans une partie concave où ses eaux tourbillonnent, sur le fond de sable où s'exerce continuellement la puissance de ce choc

tourbillonnant. « (*La Loire navigable*. Article de M. E. BERR dans le *Figaro*.)

Mousse (Lg., Mj.), s. m.—Apprenti, non seulement marinier, mais dans un métier quelconque. / Gamin, saute-ruisseau. / Enfant, gamin. —Syn. de Moutard, Gosse, Loupiot. / Sal.—Appellation amicale.

Passager (Mj.), s. m.—Passeur d'un bac. Ex.: Va falloir houêler le passager vantiers eïne heure de temps.

Hist. — “ Porrhont aller, passer et repasser par ledit bac, à pié, à queval, à car, à carrette, à vuit et à carques, paisiblement et franchement, sans paier au *passageur* dudit bac. « (*Cart. de Corbie*, 23, an. 1302.)—Sépulture du *passager* du port de Sorges. 1670. (*Inv. Arch.*, É, II, 294, 2.)

Péteux, se (Mj., Lg., By.), adj. q. — Couard, peureux, lâche. Ex.: Il s'est sauvé comme ein péteux. Syn. de Tire-à-cul, Caleu ; / Nom que les mariniers de Montjean appliquent spécialement à ceux de St-Clément-des-Lévées, auxquels ils ont fait la réputation de se nourrir de haricots. V. Croquants, Pyriers, Pirriers.

Pirriers (Mj.), s. m.—Nom que l'on donnait jadis, par dérision, aux mariniers, parce qu'ils se nourrissaient des bas morceaux de boucherie. Cf. Péteux.

N.—Il y a toujours eu inimitié entre les paysans riverains de la Loire et la gent des mariniers. Ceux-ci traitaient les premiers de *Castauds*; les paysans traitaient les seconds de *Marinasses* et de *Pirriers*. On peut affirmer que la faute première en était aux mariniers, qui, très dédaigneux de toutes les autres professions, et surtout de l'agriculture considéraient les gens de la campagne comme une race inférieure et taillable à merci.

Plein, e (Mj., Bx.), adj. q. — Tout plein, -beaucoup. / Avoir ein plein bâton d'eau,—avoir une profondeur d'eau assez grande pour que le bâton, ou bourde, atteigne à peine le fond.

Pointe (Sp.), s. f.—Tête. S'emploie en ce sens dans la loc.: Cul par sus pointe—cul par sus tête. / A la pointe de midi.

Porte (Mj., By.), s. f.—Barrage établi sur certains cours d'eau (Mayenne, Loir, Sarthe) et permettant de passer d'un bief à l'autre. / By. —Porte marinière, laissant passer un grand bateau; et Portisseau, petite porte.

N. — Ces barrages sont des sortes d'écluses rudimentaires et même primitives. Ils sont constitués par des pieux de section carrée, appelés: aiguilles, plantés verticalement et tangentiellement dans le courant et maintenus à leur partie supérieure par une

double poutre transversale, sous laquelle passent les bateaux. Il faut lever ces pieux un à un pour permettre ce passage. La dénivellation atteint souvent un mètre. V. *Aiguille*, *Piè de liège*.

Portineau (Ag.), s. m. — Petite porte marinière. V. Portisseau.

Hist.—L'ouverture des portes-marinières, pertuis, vannes et portineaux sera effectuée par les meuniers des écluses. (Arrêté préf. — Petit Cholet., 30 mai 1908, 2, 5.)

Portisseau (By.), s. m.—Petite porte marinière. V. Porte.

Quarrée.—V. par un C.— “ Les mariniers de la Loire désignent ainsi le foyer où l'on fait la cuisine dans les bateaux. ” (MÉN.)

Quoue (Mj., By.), s. f.—Queue.— Fig. Extrémité d'une île située en aval. Ex.: Nous bateaux sont garés à la quoue de l'île Meslet ; La quoue du Pré de l'île aux Chevaux; Pc. N.—Ce mot important a beaucoup vieilli ; il est remplacé presque généralement aujourd'hui par son syn. français. Ainsi on dit : La queue d'une île. Queue de poulain. Queue de rat.

Et.—J'écris. Quoue pour conserver la ressemblance de ce mot avec son doublet fr. Queue; mais il eût été plus simple et plus logique d'écrire Coue En effet, les deux mots viennent du lat. Cauda, et si la transformation du C en Qu a été nécessitée par la présence de la voyelle e dans le mot fr., la même raison n'existe pas pour le mot patois. Même observation pour les dérivés, *Couet*, *Couéter*.

Racul (Mj.), s. m.—Portion du lit d'un fleuve où l'eau est à la fois profonde et tranquille. Syn. de Ramouillaud, Mole.

Et.—De Cul. Cf. *Cul de grève*, et de Ra, préfixe qui se trouve dans *Rabourrer*, *Rabuter*.

Ragot (Sp.), s. m.—Trou dans le fond d'un cours d'eau. Syn. de Goure, Gourde. / Inégalité dans un chemin. Cf. Raganne.

Ramouillaud (Mj.), s. m.—Recoin dans le lit de la Loire où l'eau est profonde et à l'abri du courant.—Syn. de Racul, Molle, Mouille. Voir Mole. qui en est la racine.

Rivage (Mj.), s. m.—Abord, endroit où les bateaux peuvent commodément atterrir. Syn. de Arrivoir. / C'est le nom du quartier de Mj. qui borde la Loire.

Ruau (Mj.), s. m.—Chenal, partie plus creuse du lit de la Loire, où l'eau coule avec rapidité. Fr. Ru. / By., id., et jadis Gn.

Hist.—“ Laquelle procession fut faite au pastis du pré des Planches, où estoit préparé un bucher avec un may au milieu, proche



le *ruau* dudit lieu (*Inv. Arch.*, E. III, 131, 2-)—“ Du moulin de la Maladerie jusques à l'Indre, si comme le *ruau* se porporte par devers Beaulieu, et, dudit moulin, si comme le *ruau* se porporte jusques au chief de Ia chaussée de l'estang de Ferriers. » (*Cartul. de Beaulieu*, 1294.) L. C.

Ruble (Mj.), s. m.—Masse d'eau, flot qui s'avance, comme après la rupture d'une levée — Syn, de Molon. Cf. — Ribler, Riblée.

Seuil, s. m.—V. Seil, Seul, Sié, Sué. / Terme des Ponts et Chaussées.

N.—Exhaussement, vers le milieu du fleuve, du fond, formé par les amoncellements de sable que la Loire y dépose en coulant d'une mouille à l'autre. (La Loire navig—Article de M. E. BERR, dans le *Figaro*.)

Souillon (By.), s. m.—Sens spécial. Sorte de coussin fait de paille enfermée dans « un vieux morceau d'engin » que les pêcheurs mettent sur leur banc pendant qu'ils gâchent (rament), pour moins sentir « le dur » de la planche. Ils se servent qqf. comme souillon d'un vieux fond de chère (chaise) en jonc.— Le « vieux morceau d'engin » est toujours « un cul de vieux encreau », le fond d'un encreau usé.

Tenue (Mj., Cfs.. By.), s. f. — Tirant d'eau d'un bateau. C'est le mot fr. dans un sens spécial. V. Tenir. / Mj.—Profondeur d'eau dans un chenal ou, en général, dans le lit d'une rivière.

Terre (Mj., By.), s. f.—Fond d'un cours d'eau, d'un trou rempli d'eau. Avoir terre, trouver terre,—atteindre le fond de l'eau avec le bâton, la bourde. Ex.: Y a pus de 20 pieds d'eau dans la rompure: on ne trouve point terre, le vent m'a acapé.—Les mariniens disent encore : Se mettre à terre,— —s'engraver. Syn. de s'Engrever.

Tire (Lg.), s. f.—Force de courant. Ex.: L'eau est forte, il y a de la tire. / Tirage, force avec laquelle deux pièces de bois tendent à cisailer la cheville qui les assemble.

Tireux de sable (Mj., Lg., By.), s. m. — Sablonnier.

Touché (Cff.), s. m.—Haut fond dans le lit d'une rivière.

Toùtier (Mj.), s. m.—Marinier qui fait la toue devant, les avalages; pilote de Loire.

Hist.—“ Une équipe se compose de dix bateau pour conduire une équipe, il faut dix mariniers et un *toutier*. (E. GRANGEZ, *Voies navigables*, p. 318.- LITT.)

Trépas-de-Loire (Mj., Chl.), s. m. —Nom officiel sous lequel on désignait au XVIIIe s. les droits que percevait l'Etat sur les marchandises transportées par la voie fluviale.

N.—Je possède dans mes papiers de famille un reçu pour *Trépas de Loire* délivré à Mathurin Bastard, alors fermier à Brodeau, île de Chalonnnes, qui fut mon quadrisaïeul maternel, ainsi conçu: “ Jay receu de Mathurin Bastard la somme de dix neuf sols six deniers pour les droits du *trepas de Loire* (sur) la quantité de trois fourniture de graine de lin qu'il a déclaré conduire à ingrandes fait au Bureau de Chalonne, le premier mars 1757. Signé: J. Herin. ”—(Tré-pas; passage au-delà.) (R. O.)

Trépassés, s. m. pl.—Les marchandises trépassées étaient celles qui avaient passé les détroits ou passages du seigneur du lieu (MÉN.)

Tuffelier (Mj.), s. m.—Marinier du pays haut (Cunault, St-Clément-des-Levées, etc.), dont le trafic consiste dans le commerce ou le transport du tuffeau.

Tuffoyes, s. m. plur.—Les mariniers qui conduisent les bateaux chargés de tuffeaux, autrefois transportés par des challons, aujourd'hui des cholans. ” (MÉN.)? Chalands. J'aurais compris Tuffoyers, Tuffeliers.

Vapeurien (Mj., By.), s. m. — Homme employé à bord d'un vapeur, d'un remorqueur.

Varanne, s. f. - Grande vallée qui s'étend au N. de la Loire, depuis les Alleuds, jusqu'à la route de Mj. à Champtocé.